



## Qu'est-ce que la Suisse ?

On connaît bien les clichés de la Suisse, pays du chocolat et des banques. On connaît moins l'image de Nicolas de Flue (ermite du XVe, st patron) et de Henri-Dunant (fondateur de la Croix-Rouge). Et encore moins bien le fonctionnement assez original de ce singulier pays posé au cœur de l'Europe, qui a donné le droit de vote aux femmes en 1971, a adhéré au CoE en 1963, est entré à l'ONU en 2002, mais pas à l'Union européenne...

Au cœur du continent, vit ce petit peuple de huit millions d'habitants qui parlent quatre langues différentes sans compter les dialectes.

Un peuple né dans les montagnes: les trois premiers cantons suisses se sont unis au 13<sup>e</sup> siècle pour bouter les soldats du Saint Empire romain-germanique hors de leurs vallées.

Un peuple qui n'a jamais connu de roi ou de princes car, dès sa naissance, il s'est autogouverné à travers les « landsgemeinde », ces « assemblées populaires » qui réunissaient tous les hommes du village sur la place centrale pour voter à main levée pour ou contre les problèmes posés. Cet exercice de démocratie directe a d'ailleurs encore lieu de nos jours dans deux petits cantons suisses (Appenzell et Glaris).

Aujourd'hui, la Confédération helvétique réunit 23 cantons, qu'il serait faux de comparer aux départements français. Chaque canton est un **véritable Etat**, avec sa constitution propre, son gouvernement - **collégial**, formé de cinq ou de sept « ministres » élus au suffrage universel - son parlement, sa police, son organisation judiciaire, son système scolaire, etc.

Six cantons sont francophones, entièrement ou majoritairement, un est italophone (Tessin), un autre romanche (Grisons) et tous les autres germanophones.

Comment font les Suisses pour rester unis dans une telle diversité ? C'est plus une question de volonté et de culture politique que d'institutions. Cette culture repose sur trois valeurs: un **grand respect pour les minorités**, quelles soient linguistiques, confessionnelles ou autres, la pratique du **consensus** et de la **politique de concordance**.

**La politique de concordance** est un pilier du «système suisse». Il implique que la composition d'un gouvernement – cantonal ou fédéral – soit proportionnelle aux principaux partis en présence. Ainsi le gouvernement actuel de la Suisse, le **Conseil fédéral**, (composé de quatre hommes et de trois femmes) réunit des



représentants de cinq partis, gauche et droite confondues. Ce système permet d'intégrer à la direction des affaires les principales forces politiques, soit 80 % du Parlement.

Quant au **consensus**, c'est LA spécialité des Suisses. A tous les niveaux de l'Etat, on s'efforce de rechercher des solutions négociées aux problèmes posés. Chacun mettant un peu d'eau dans son vin, on se met d'accord sans provoquer de conflits. Cette culture du consensus est également très présente en dehors de la politique proprement dite: les conventions collectives qui recouvrent les différents secteurs économiques sont régulièrement négociées par le patronat et les syndicats. Cela se fait généralement sans recourir à la grève, ou très rarement.

A relever aussi: il n'y a aucune obligation à respecter ces valeurs. Mais, généralement, on les respecte.

Autre aspect : **le fédéralisme**. La Suisse d'aujourd'hui – la Confédération helvétique – est née en 1848, quand les cantons se sont donné une Constitution moderne, une armée et une monnaie uniques. Cela n'empêche pas chaque canton de rester très attachés à son indépendance, ne laissant au gouvernement central qu'un pouvoir limité. On pratique largement le principe de subsidiarité : ce que les cantons peuvent faire, on leur laisse faire, l'Etat fédéral n'intervenant que subsidiairement.

En fait, ce pouvoir du Conseil fédéral (le gouvernement central) est surtout limité par les droits politiques des citoyens, qui sont très étendus. On a l'habitude de parler en Suisse du « peuple souverain ». Il est vrai que le peuple est fréquemment le dernier recours dans les débats politiques, grâce aux droits de référendum et d'initiative.

Le **référendum** est la remise en cause d'une disposition légale votée par le Parlement; il nécessite de réunir 50'000 signatures pour aboutir à une votation populaire, qui peut confirmer ou infirmer une loi.

**L'initiative populaire** est une proposition de loi lancée par un groupe de citoyens (c'est souvent un parti), laquelle a besoin de 100'000 signatures pour être validée.

Ce système de **démocratie semi-directe** ne facilite pas les relations de la Suisse avec les autres pays, et notamment l'Europe. Le peuple n'est pas toujours un modèle de cohérence. Le 9 février 2014, 50,3% des Suisses ont accepté une initiative dite « contre l'immigration de masse ». Cela remet en cause les accords de libre circulation passés avec l'UE il y a quinze ans, accords que le peuple avait alors approuvés. Depuis lors, le Conseil fédéral essaie de trouver la



quadrature du cercle et de négocier avec Bruxelles une solution respectant les droits populaire ET sa signature sur le principe de libre circulation des travailleurs...

Plusieurs récentes décisions du peuple suisse sont d'ailleurs en délicatesse avec le droit international. Elles sont toutes dues à un parti très marqué à droite, anti-européen au langage excessif, voire extrémiste, qui remporte un certain succès. On est là loin de l'esprit du consensus... Rien n'est jamais définitivement acquis, même en Suisse.

Je terminerai en revenant sur les droits politiques des citoyens. Très étendus, ils se traduisent par de fréquentes votations populaires. Outre les élections, communales, cantonales et fédérales (4 ans), les Suisses s'expriment sur toutes sortes de sujets, du smig au bruit des avions ou à la durée du travail. Quatre fois par an a lieu un dimanche de votation ; il peut y avoir un ou plusieurs sujets fédéraux, auxquels s'ajoutent souvent des sujets locaux selon les cantons. La dernière votation s'est tenue dimanche passé.

C'est dans ce cadre démocratique que le MPPU agit. C'est ce dont Bernadette va vous parler...